

ARRETE N°UCA-2019-556

PORTANT NOMINATION DE LA DIRECTRICE DU PERF ARBITRAGE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;  
Vu l'élection de Monsieur Mathias Bernard, en date du 16 décembre 2016, à la présidence de l'université Clermont Auvergne ;  
Vu la proposition du conseil de gestion du PERF Arbitrage ;

**ARRETE**

**Article 1 :**


Madame Géraldine RIX est nommée Directrice du service général « Pôle universitaire d'Expertise, de Recherche et de Formation à l'arbitrage », (PERF Arbitrage).

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 novembre 2019.

Le Président de l'Université Clermont  
Auvergne,  
Le Directeur Général des Services  
François PAQUIS  
Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

13 NOV. 2019

- Publié le

13 NOV. 2019

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.